

Livret d'accueil



SIVOM de SAINS-RICHAUMONT

SERVICE PRESTATAIRE DE MAINTIEN A DOMICILE
Service déclaré SAP/240200204

7 Rue Jean Susini
02120 SAINS-RICHAUMONT

 - Répondeur : 03.23.60.98.83
Téléphone portable : 06.07.33.68.09

 **Email:** sivom.sains.richaumont@wanadoo.fr
Site internet: sivom-sains.fr

Heures d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi
de 8 H 45 à 12 H 30
et de 13 H 00 à 17 H 30

MIS A JOUR LE 9 avril 2024

Rester le plus longtemps possible chez soi, telle est la volonté de la plupart d'entre nous quand nous évoquons le vieillissement.

L'âge venant, on a plus que jamais besoin de vivre dans ses meubles.

Mais viennent aussi les handicaps et les deuils, la maladie et la solitude. Chaque personne âgée est une personne unique dont il faut prendre en compte l'histoire et les aspirations.



Satisfaire ces attentes de bonheur et de dignité, voilà le souci de notre service qui s'efforcera d'apporter des réponses diversifiées adaptées aux besoins de chacun, en fonction de l'évolution de la situation, à travers une aide à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne et un soutien moral.

Les intervenants établissent une relation de confiance et de dialogue avec le bénéficiaire et son entourage familial et social, ils respectent l'intimité des personnes et des familles, leur culture, leur choix de vie, leur espace privé, leurs biens et la confidentialité des informations reçues.

Les prestations effectuées par un service agréé permettent de bénéficier d'avantages fiscaux (réduction ou crédits d'impôts à hauteur de 50% de la dépense) conformément à la loi relative au développement des services à la personne et portant sur diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

MODALITE DE REGLEMENT : chèques, espèces (à régler à la trésorerie d'Hirson), virement ou prélèvement



LES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE SIVOM de SAINS-RICHAUMONT

L'AIDE A DOMICILE (service prestataire)

TARIF TTC (service non assujetti à la TVA)
au 1^{er} JANVIER 2025= 22.20 € / heure



L'agent peut vous aider à effectuer :

- les tâches ménagères (dépoussiérage, lavage du sol, entretien des vitres)
- l'entretien du linge (lessives, repassage)
- l'aide à la préparation des repas
- les courses (l'achat **d'alcool est strictement interdit**)

Une prise en charge peut être obtenue par le biais de votre caisse principale de retraite. Le Sivom vous aidera à instruire le dossier de demande de prestations.

Selon vos ressources, votre participation financière est plus ou moins élevée.

Horaires d'intervention des agents :
Tous les jours de 6 heures à 21 heures

L'AIDE à LA PERSONNE (service prestataire)

**TARIF TTC (service non assujetti à la TVA)
au 1^{er} JANVIER 2025= 24.58 € / heure Département (APA PCH ..)
26.80 € / heure caisses de retraite (Carsat, MSA...)**



L'agent peut vous aider pour :

- le lever ou le coucher
- la toilette
- l'habillage
- la prise des repas
- la distribution des médicaments (si accord écrit du médecin traitant)

Entrée en vigueur le 1er janvier 2002, l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) est une allocation accordée par le Président du Conseil Général aux personnes âgées qui ont des difficultés à accomplir les actes de la vie courante.

Le montant de l'APA est déterminé en fonction du degré d'autonomie et d'un plan d'aide personnalisé. La dépendance est évaluée selon une grille nationale qui compte six degrés appelés GIR (Groupe Iso Ressources) et classés de GIR N°1 à GIR N°6. Seules les personnes relevant des GIR N°1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA. Plus la perte d'autonomie est importante, plus l'aide apportée par l'APA est élevée.

Les plans d'aide accordés doivent être scrupuleusement respectés.

LE PORTAGE des REPAS à DOMICILE

Le SIVOM de Sains-Richaumont peut vous livrer des repas pour tous les jours de la semaine. Vous êtes libres de choisir le nombre de repas en fonction des menus. Chaque repas est composé d'une entrée, de légumes et féculents, de poisson ou viande, d'un dessert, d'un fromage et d'un bol de potage (pour le soir). Les repas sont confectionnés et livrés par API restauration de Seclin. Les menus sont visés par une diététicienne qui s'attache à respecter le bon équilibre nutritionnel du repas. Il est possible d'avoir des menus adaptés en fonction du régime alimentaire : pauvre en sel , pauvre en sucre, pauvre en sel et sucre et pauvre en gras et mixés. Ils sont préparés en liaison froide.



Ces repas vous sont proposés pour un coût de 9.30 €, repas et portage compris.

Si vous bénéficiez de l'APA les frais liés à la livraison sont pris en charge si cette dernière a été prévue dans le plan d'aide.

Le coût de la livraison du repas peut également ouvrir droit à déduction fiscale.

EXEMPLES DE MENU :

Mousse de canard et cornichons
Rôti de lapin aux pruneaux
Petits pois et pommes de terre sautées
Tarte aux cerises
Soupe à la tomate(pour le soir)

Salade vert au thon
Filet de lieu sauce dieppoise
Brocolis et chou-fleur béchamel
Ile flottante
Velouté de potiron (pour le soir)

LA TELE-ALARME

Ce système assure une surveillance des personnes 24 heures/24.

Chaque abonné est muni d'un transmetteur (médaille portable autour du cou) relié à son téléphone. En cas de problème, il suffit d'actionner la télécommande portable pour déclencher l'alarme.

L'appel est reçu à la centrale d'écoute 7 jours/7 et 24 heures/24, qui fait intervenir alors le réseau de solidarité.

Le SIVOM de Sains-Richaumont est partenaire de deux sociétés :

- ASSYSTEL : 21.90€ formule classique (appel manuel)
26.90€ Formule avec détecteur de chute

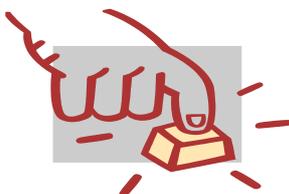
Site internet : www.assystel.fr

- PRESENCE VERTE

Site internet : www.presenceverte.fr/agences/aisne/

Si vous bénéficiez de l'APA, la téléalarme peut être prise en charge, partiellement ou en totalité, par le Conseil Départemental si elle figure dans le plan d'aide élaboré par l'équipe médico-sociale.

Le SIVOM de Sains-Richaumont peut vous aider à instruire le dossier de demande.



LE CLIC DE THIERACHE

Qu'est-ce qu'un CLIC ?

C'est un centre local d'information et de coordination
géronologique.

Ce réseau associe les différents acteurs de la prise en charge des personnes âgées : médecins et infirmiers(es) libéraux, aides soignant(es), établissements d'accueil...

Son rôle est de : ► faciliter le soutien à domicile, le retour d'hospitalisation ou la recherche d'un hébergement.

► promouvoir et développer en partenariat tout service susceptible de contribuer au soutien à domicile

► s'inscrire dans une démarche de réflexion sur la dépendance menée localement en lien avec les instances départementales régionales et nationales.

Les missions de votre CLIC :

- Informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux
- évaluer les besoins, élaborer un plan d'aide, accompagner
- assurer le suivi du plan d'aide, en lien avec les intervenants extérieurs, coordonner

Si vous avez une question, un problème... n'hésitez pas

Coordonnées CLIC de Thiérache 55 rue de Lorraine 02500 HIRSON

Tél : 03.23.58.81.50 – Fax : 03.23.58.75.31

Email : clic.social2@hirson.net

CHARTRE QUALITE DE VOTRE SERVICE

Le SIVOM de Sains-Richaumont prend l'engagement :

◇ **d'adresser à chacun des clients ou usagers, avant le 30 avril, une attestation fiscale annuelle se rapportant aux prestations qui lui auront été fournies dans l'année précédente,**

◇ **de fournir à l'administration les informations statistiques demandées, ainsi que, annuellement, ses bilans, comptes de résultat, budget prévisionnel et compte rendu d'activité,**

◇ **de délivrer aux usagers ou clients une information leur permettant de choisir à tout moment la prestation la plus adaptée à leur situation,**

◇ **de veiller au respect de l'interdiction faite aux intervenants à domicile de recevoir des usagers ou clients toute délégation de pouvoir sur les avoirs, biens ou droits, toute donation, tout dépôt de fonds, bijoux ou valeurs,**

◇ **de veiller à ce que les intervenants à domicile respectent la dignité, l'intégrité, le droit à l'image, la confidentialité et la protection des données personnelles de la personne,**

◇ **de respecter les conditions de discrétion et de préservation de l'autonomie des usagers ou clients,**

◇ **de garantir la continuité des interventions y compris, le cas échéant, les samedis, dimanches et jours fériés et leur bonne coordination.**

◇ **d'informer le bénéficiaire des conditions générales de remplacement. Un remplacement est systématiquement proposé en cas d'absence de l'intervenant habituel y compris pendant les congés annuels.**

◇ **d'établir un contrat écrit avec le bénéficiaire de tout abonnement ou prestation précisant la durée, le rythme, le type, le coût de la prestation et le montant restant à la charge du bénéficiaire.**

◇ et d'une façon générale, de veiller à la qualité des prestations fournies, notamment en mettant en œuvre des règles de contrôle interne de la qualité.

◇ d'établir et de communiquer un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence

◇ De respecter le cahier des charges prévu par l'arrêté du 24 novembre 2005.

En cas de litige, selon l'article L311-5 du Code de l'action sociale des familles, le bénéficiaire (ou sa personne de confiance) peut recourir à une personne qualifiée figurant sur la liste établie par l'arrêté N° 0218-2012 en date du 21 mars 2012 signé par le Préfet de l'Aisne, le Président du Conseil Départemental et le Directeur Général de l'ARS.

Pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour personnes âgées				
Mme GOUJON	Nelly		03.23.57.42.67	06.83.50.30.85
Mr LACHAMBRE	Jean Bernard	lachambrejb@wanadoo.fr	03.23.97.52.33	06.75.98.23.62
Mr NIEN	Hugues	hnien@orange.fr		06.09.31.52.04
Pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour personnes en situation de handicap				
Mme HANAUER	Brigitte	brigittehanauer@wanadoo.fr		06.29.44.54.74
Mme PHILBERT	Marie-Christine	philbert.mc@orange.fr	03.23.55.18.52	
Mme VELY	Sophie	sophie.vely@sfr.fr		06.08.21.61.99
Personnes qualifiées pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour les enfants relevant d'une protection administrative ou judiciaire ou pour les enfants faisant l'objet d'une mesure judiciaire				
Mme JOSSEAU	Monique	monique.josseaux@orange.fr		06.07.40.16.92
Personnes qualifiées pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour personnes en difficultés sociales ou spécifiques				
Mme VELY	Sophie	sophie.vely@sfr.fr		06.08.21.61.99
Mr LACHAMBRE	Jean Bernard	lachambrejb@wanadoo.fr	03.23.97.52.33	06.75.98.23.62

PERIMETRE D'INTERVENTION

Du SIVOM de SAINS-RICHAUMONT

- 1/BERLANCOURT (02250)
- 2/CHEVENNES (02250)
- 3/COLONFAY (02120)
- 4/FRANQUEVILLE (02140)
- 5/HOUSSET (02250)
- 6/LANDIFAY et BERTAIGNEMONT (02120)
- 7/LA NEUVILLE-HOUSSET (02250)
- 8/LE HERIE LA VIEVILLE (02120)
- 9/LEME (02140)
- 10/LE SOURD (02140)
- 11/MARFONTAINE (02140)
- 12/MONCEAU LE NEUF et FAUCOUZY (02270)
- 13/PUISIEUX-CLANLIEU (02120)
- 14/ROUGERIES (02140)
- 15/SAINS-RICHAUMONT (02120)
- 16/SAINT-GOBERT (02140)
- 17/SAINT-PIERRE LES FRANQUEVILLE (02140)
- 18/VOHARIES (02140)
- 19/WIEGE-FATY (02120)

